



VILLE DE DANVILLE

---

**AVIS PUBLIC**  
**CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT LE PREMIER PROJET DE**  
**RÉSOLUTION NUMÉRO 20231113-33 AUTORISANT LE PPCMOI SITUÉ SUR LE LOT**  
**5 989 887 ET LE PROJET DE RÈGLEMENT 2023-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE**  
**LOTISSEMENT 148-2015 ET SES AMENDEMENTS**

---

À toutes les personnes intéressées par le premier projet de résolution numéro 20231113-33 autorisant le PPCMOI sur le lot 5 989 887 et/ou par le projet de règlement 2023-15 modifiant le règlement de lotissement 148-2015 et ses amendements, avis public est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière de la Ville de Danville, que le conseil municipal a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 13 novembre 2023 les projets suivants :

**PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO 20231113-33**  
**AUTORISANT LE PPCMOI SITUÉ SUR LE LOT 5 989 887 ET PROJET DE**  
**RÈGLEMENT 2023-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 148-2015 ET**  
**SES AMENDEMENTS**

Le premier projet de résolution numéro 20231113-33 a pour objet d'autoriser un PPCMOI sur le lot 5 989 887, situé dans la zone M-56, afin de permettre les usages Ré4 – Multifamiliale (4+) et I1 – Industrie légère.

Le projet de règlement 2023-15 a pour objet de modifier le règlement de lotissement 148-2015 et ses amendements afin de préciser la longueur maximale d'une rue sans issue pour la zone Rt-28.

À cet effet, une assemblée de consultation publique se tiendra au 150, rue Water, Danville, le 11 décembre 2023 à 18h30.

Au cours de celle-ci, la mairesse ou un autre membre du conseil désigné par celle-ci, expliquera le projet de résolution et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. La réception des commentaires écrits dure jusqu'à la levée de l'assemblée.

Le projet de résolution numéro 20231113-33 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. À cet effet, la résolution pourra faire l'objet d'une demande visant à ce que ladite résolution contenant ces dispositions, et adoptée par le Conseil, soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter.

Le projet de règlement 2023-15 ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Les plans montrant respectivement la localisation de la zone M-56 et de la zone Rt-28 sont annexés au présent avis pour en faire partie intégrante.

Une copie du projet de résolution 20231113-33 et du projet de règlement 2023-15 peut être consultée au bureau municipal sis au 150, rue Water à Danville, de même que sur le site web de la municipalité.

**Donné à Danville, ce 29 novembre 2023.**

---

**Marie-Pier Dupuis, DMA, CRHA**  
**Directrice générale et greffière**

